



COURRIER DES LECTEURS

FESTIVAL EN FAILLITE

Luna, bon vol à toi!

Chère Luna, un an après ton arrivée en catimini en notre (ancienne) bonne ville de Nyon, probablement aidée en cela par un ou des personnages désirant satisfaire leur(s) ego(s) et au mépris du citoyen – le cochon de payant –, te voilà en mauvaise santé.

Ainsi, après avoir coûté quelques billets à la collectivité, tu t'es enrhumée sur la place du Château et, à entendre les bruits, un passage par notre tirelire est à craindre... Pour ce genre de rhume, le genre de pomme de terre à un certain coût! Et que ces mêmes personnes pourrissent, je pense, se procurer sans ordonnance.

Aussi, au vu de cette situation pour une société qui n'a rien de nyonnais et qui de plus vient se greffer en marge d'un festival déjà installé dans la région (merci la solidarité), je dis stop au gaspillage de notre argent.

Chère Luna si tu le veux encore regonfle-toi, puis ouvre vers d'autres horizons. Adieu et bon vol!

Paul Ruey (Nyon)

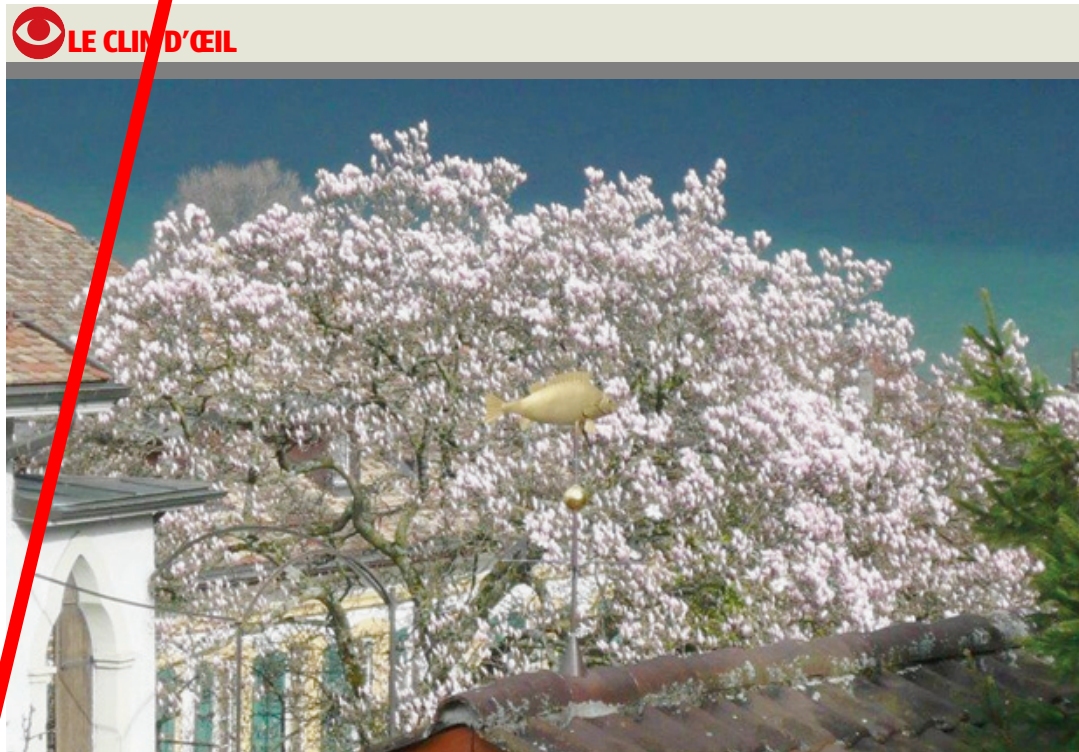
RIVES DU LAC

Toutes les lois ne sont pas appliquées pareillement

Action illégale mais acte légitime, laissait entendre la justice en condamnant le président de Rives publiques: 40 jours-amende pour avoir délicatement enroulé le treillis d'un portail!

Pourtant, n'est-ce pas davantage condamnable de construire un portail privé sur le domaine public, sans autorisation et en totale irrégularité avec la loi du marchepied qui stipule «qu'il doit être laissé le long de la rive, sur une largeur de 2 m, un espace libre de toute construction ou obstacle»?

Avec célérité, le juge a donné son verdict contre le défenseur des rives alors que, malgré toutes les demandes de la population, presque aucun propriétaire riverain n'a été tenu par les autorités compétentes de se mettre en conformité depuis l'adoption de la loi en... 1926.



UN POISSON VOLANT Au soir du 1^{er} avril, un de nos lecteurs a immortalisé un poisson volant (ou presque) non loin du Léman, à Nyon, ville qui affiche elle aussi sur son blason... un poisson!
PHOTO YVES ROCHAT

A quoi servent donc ces lois et les dernières jurisprudences si les autorités compétentes s'opposent aux demandes de les voir appliquer?

A quoi servent les servitudes de passage au bord du lac si les propriétaires ne respectent pas l'engagement qu'ils ont pris d'ouvrir les rives aux promeneurs en contrepartie d'un port ou d'un ponton privé sur l'espace public?

Mais les choses changent. Le Tribunal cantonal vient de débouter un propriétaire en lui rappelant «qu'un passage public sur sa parcelle existe depuis 113 ans».

Par peur de froisser de riches riverains, les municipalités cherchent avec eux des solutions négociées qui n'aboutissent que très rarement puisqu'il suffit d'un recours pour que tout projet, comme à Gland, soit durablement bloqué malgré la volonté des autorités et de la population.

Existerait-il une justice à 2 vitesses, des zones de non-droit où l'argent et la capacité de mobiliser des avocats dicteraient aux autorités la stratégie à adopter? Prudente et lente envers le contribuable influent même s'il bafouie les lois. Rapide et sans discussion pour le simple citoyen qui aurait construit un cabanon sans mise à l'enquête.

En agissant de la sorte, les autorités mettent en péril la confiance que le citoyen se doit de porter en la Justice au risque que celui-ci soit tenté de la rendre lui-même face à tant d'immobilisme et d'injustes privilèges.

Pourtant, depuis 1980, les bases légales ont changé. La Loi fédérale dit «qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et de faciliter au public l'accès aux rives et le pas-

sage le long de celles-ci». La population ne tardera pas à le rappeler légalement, sans scie ni tenaille, aux autorités concernées si celles-ci persistent à nier cette nouvelle réalité déjà bien vivante en d'autres rives.

Patrick Uebelhart, coprésident des Verts (Gland)

Au fil des siècles, rien n'a changé

Il y a trois cent trente-sept ans, Monsieur de La Fontaine écrivait, avec une certaine délicatesse, «Les animaux malades de la peste» (1678).

Il s'agissait d'un sombre procès, où lion, renard, loup et autres notables, tous de bons gros contribuables, furent blanchis de leurs méfaits.

Mais il fallait une victime, pour expier tous les crimes responsables de la peste immonde, qui dévastait tout ce beau monde. La justice désigna un coupable. Et le pauvre nommé fut l'âne. On cria: «Haro sur le baudet». Trois siècles plus tard, rien n'a changé. La justice est toujours aussi bornée.

Un citoyen veut libérer les rives de quelques égoïstes en dérive. Mais pas touche aux influents riverains. Eux peuvent détourner les lois, c'est certain. M. Victor von Wartburg l'a appris à ses dépens. Des riches transgressent, mais c'est lui qu'on pend.

Et le tribunal, du haut de sa grandeur, toujours aussi aveugle et sans pitié, punit le brave en lui clouant le caquet. Et décida tout de go: «Haro sur le pauvre!».

Et Monsieur de La Fontaine de conclure: «Selon que vous serez

puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir». Décidément, rien n'a changé depuis le XVII^e siècle.

André Bozzini (Coinsins)

CRIMINALITÉ

Des priorités qui étonnent

Voyons, voyons... Statistiques à l'appui, les actes de vandalisme et criminalité seraient en régression dans notre pays... Or, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 mars, pas moins de dix cambriolages de commerces ont été perpétrés à Gland. Et dans la presse: pas un mot!

En revanche, à la douane, le contrôle des denrées importées s'intensifie, et on ne badine pas avec le gramme. La teneur en viande de votre bocal de bolognaise est comptabilisée. Fraudeur, tricheur, payez le supplément ou abandonnez. La prochaine fois, optez pour la sauce napolitaine! Il est des priorités qui nous échappent.

Danièle Racheter (Bursinel)

TÉLÉ-DÔLE

L'accalmie ne sera que passagère

A la demande de la société Télé-Dôle, les collectivités publiques mettent environ 1,3 million de francs à disposition de notre domaine skiable régional. Cette aide intervient avec un préavis de 996 000 francs voté par le Conseil régional en juin 2014

pour l'aménagement des pistes et une collecte directe auprès des communes du district en ce début d'année 2015, pour faire face aux problèmes de liquidités. La société Télé-Dôle est donc confortablement financée et peut sereinement la saison prochaine.

Cette accalmie, à court terme, ne devrait toutefois pas faire oublier les nuages qui restent collés sur la société Télé-Dôle à moyen terme. En effet, il convient d'installer une nouvelle stratégie pour assurer la survie durable de l'installation.

Des mesures déjà annoncées, telles qu'une nouvelle gouvernance et la création de deux nouvelles sociétés sont cosmétiques et ne suffiront pas pour atteindre l'équilibre financier dans une saison moyenne.

Le Conseil d'administration de Télé-Dôle doit se mettre au travail et développer de manière dynamique ce domaine. Comme toutes les autres stations se trouvant à la même altitude, il convient d'élargir l'offre touristique pour ne plus être entièrement dépendant de la neige. Il est également nécessaire de mettre en place une véritable campagne de marketing pour promouvoir le massif de la Dôle avec les structures déjà en place notamment les offices du NRT (Nyon-Région-Tourisme).

Sans changement de stratégie en profondeur, la société Télé-Dôle reviendra rapidement à la charge des collectivités publiques et ainsi des contribuables. Le Conseil d'administration a donc du pain sur la planche malgré cette accalmie à court terme.

Gérard Odermatt conseiller communal (Saint-Cergue)

GLAND

Une hausse d'impôts injustifiée

Incapable de justifier son augmentation d'impôts, la Municipalité promet déjà une baisse des impôts? L'expérience de la taxe «déchets» introduite en 2013 montre bien qu'augmenter la charge fiscale ne fait que renforcer l'appétit.

D'autre part, je vous rappelle que par définition la Municipalité propose, et que le Conseil communal décide en matière de fiscalité. L'exécutif fait la promesse de

baïsser l'impôt en 2016, alors qu'en réalité il ne peut par définition pas le garantir. Et en même temps il se vante d'être transparent vis-à-vis des citoyennes et citoyens appelés à voter? On se moque de nous.

Je voterai «NON» le 19 avril prochain, car cette hausse d'impôts n'est liée à aucune prestation supplémentaire pour les habitants. Par ailleurs, suite au refus de la nouvelle piscine, l'accepter reviendrait à donner un chèque en blanc à la Municipalité, ce qui l'encouragerait à proposer d'autres augmentations sans contrepartie à l'avenir...

Olivier Fantino, conseiller communal, (Gland)

Pures velléités électoralistes

En proclamant «Pas de hausse sans prestation complémentaire», le comité référendaire contre la hausse d'impôt à Gland se livre à une attaque frontale envers l'administration générale, tout en se gardant bien de procéder à une analyse objective du travail réel auquel cette administration doit faire face, et ce par des professionnels du métier. Au lieu de soupçonner la Municipalité de gestion approximative des ressources humaines et d'affirmer que le personnel communal augmente deux fois plus vite que la population, les opposants se sont-ils demandé un instant pour quelles raisons l'engagement de quelques nouveaux collaborateurs s'est avéré nécessaire? Pour répondre à quelles injonctions cantonales et fédérales?

De plus, ces mêmes opposants estiment qu'il y aurait des économies à faire, mais ils se gardent bien de formuler des propositions, alors même qu'ils savent pertinemment que la marge de manœuvre financière de la commune est faible, ce que l'ancien président PLR de la commission des finances ne saurait ignorer. Enfin, d'après les référendaires, il serait urgent d'attendre, puisque les comptes communaux n'ont pas été déficitaires depuis de nombreuses années. Est-il donc préférable d'être d'abord au pied du mur au risque de ne plus pouvoir faire face à nos obligations?

En confondant argument et opinion, tout en faisant largement usage du «yaka», les opposants ne feront croire à personne que le lancement de ce référendum n'est pas au service d'intérêts électoralistes.

Béatrice Saxer Brown, conseillère communale GdG et Charlotte Gabriel, conseillère communale PS (Gland)

INFO

Pour nous contacter par courrier: route de Saint-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon. Par mail: info@lacote.ch. Par fax: 022 994 41 42.

La Côte



L'INFO EN CONTINU

Sites web et mobile:
www.lacote.ch

(version optimisée pour les smartphones)

Application Android: Google play

Application iPhone: App Store

